

36 victimes de l'attentat de Nice reçoivent la "médaille de reconnaissance"

lundi 5 novembre 2018, par Thémis



Pour la première fois, un décret collectif a décerné dimanche à 124 personnes victimes du terrorisme la "médaille de reconnaissance", a annoncé la Chancellerie de la Légion d'honneur. Parmi elles, 36 victimes de l'attentat de Nice.

Cent-vingt-quatre victimes du terrorisme, parmi lesquelles 36 victime de l'attentat commis le 14 juillet 2016 sur la Promenade-des-Anglais à Nice, sont décorées ce dimanche de la "médaille de la reconnaissance".

Cette médaille spécifique a été créée le 12 juillet 2016, dans l'émotion qui a suivi les attentats survenus à Paris et Saint-Denis le 13 novembre 2015, lors desquels 130 personnes ont trouvé la mort, et de celui de Charlie Hebdo en janvier de la même année.

La promotion distinguée dimanche comprend des personnes impliquées dans 21 événements terroristes survenus en France ou à l'étranger depuis 2011. 22 personnes sont décédées dans ces attentats et reçoivent la médaille à titre posthume, dont 6 décédées lors de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice. 102 ont été blessées physiquement ou psychologiquement, 14 sont étrangères, 7 sont mineures, et 6 appartiennent aux forces publiques ou privées de sécurité ou de défense.

La médaille nationale de reconnaissance est obligatoirement demandée par la victime, ou, si elle est décédée, par sa famille. Elle peut être décernée lors d'une promotion collective ou par un décret individuel, comme ce fut le cas pour sa première attribution, le 1er juin 2018, à une victime de l'attentat du Caire de 2009.

Rétroactive au 1er janvier 2006

Pour recevoir cette distinction, il faut être reconnu comme victime du terrorisme soit par le parquet de Paris, soit par le fonds de garantie aux victimes, et figurer sur la liste partagée des victimes du terrorisme tenue par le ministère de la Justice.

La médaille peut être décernée à un mineur, et à un étranger comme à un Français. Certaines victimes, comme celles du mois de janvier 2015, ont déjà été faites chevaliers de la Légion d'honneur avant même la création de cette médaille, et ne figurent donc pas dans cette promotion.

La médaille de reconnaissance (une fleur à 5 pétales marqués de raies blanches intercalées de feuilles d'olivier, suspendue à un ruban blanc) a vocation à rendre hommage aux victimes, tandis que la Légion d'honneur récompense les services rendus à la nation.

Source : France Info
Auteur : La Rédaction
Date : 05/11/2018